



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 487-01-2016**

#### **Règlement modifiant le règlement #487-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 487-01-2016, règlement modifiant le règlement #487-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ledit règlement 487-01-2016 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT ET UNIÈME jour du  
mois d'AVRIL deux mille seize.**